

Indemnisations : le délai doit être prolongé à la fin 2020 !

Ce 15 septembre se tenait une réunion de suivi des procédures de réparation, suite au procès de France Télécom sanctionnant la crise sociale de 2007-2010... Si le dispositif fonctionne plutôt bien avec plus de 1.000 dossiers déposés, la direction souhaite mettre pourtant fin aux dépôts de nouveaux dossiers pour le 31 octobre, contre l'avis unanime des fédérations syndicales !



L'indemnisation demande du temps et de l'écoute...

La direction le reconnaît, elle ne s'attendait pas à une telle arrivée de dossiers d'indemnisation quand elle avait annoncé sa volonté d'accepter le jugement du Tribunal de Paris le 29 décembre 2019 et d'engager une procédure d'indemnisation demandée par les syndicats.

Nous ne sommes pas encore à compter le coût des indemnisations, mais la mobilisation syndicale et les dépôts directs de dossiers ont dépassé les prévisions, malgré les difficultés liées à la crise sanitaire du COVID 19.

Cela n'est pas surprenant : 22 000 personnes ont été débarquées du « paquebot France Télécom » de 2006 à 2008, pour le plus grand profit des actionnaires, avec des conséquences dramatiques pour les salarié-es et leurs familles. Ces « licenciements sans bruits » comme le souhaitait cyniquement la direction

de l'époque (?) ont profondément marqué les salarié-es contraint-es au départ. A noter que notre demande de bénéficier des contacts de ces milliers de personnes n'a pas été acceptée par la direction actuelle, comme si ces personnes avaient disparu, corps et âme...

Combien aurait coûté un véritable « plan social » ? Sans doute plusieurs centaines de millions d'euros... La direction actuelle d'Orange n'est sans doute pas responsable de cette période. Mais si elle a accepté le principe d'une réparation avec une procédure d'indemnisation, elle ne doit pas mégoter aujourd'hui avec une procédure au rabais.

La remontée des dossiers ne faiblit pas et plus de la moitié est issue de personnes hors d'Orange (retraité-es ou autres salarié-es...). L'information des victimes prend donc nécessairement beaucoup de temps.

Les fédérations syndicales ont donc demandé le report de la fin des dossiers pour le 31 décembre, symboliquement une année après la fin du procès de France Télécom.

Prochaine réunion du comité de suivi en octobre.

La direction a finalement accepté de faire une nouvelle réunion en octobre pour revoir les conditions de clôture des dépôts de dossiers.

D'ici là, prenez contact avec la fédération SUD pour déposer vos dossiers. Et si vous connaissez d'ancien-nes collègues poussé-es hors de France Télécom à cette époque, n'hésitez pas à nous envoyer leur contact.

Dépôt des dossiers : <proceslombard@sudptt.fr>

SUD

Fédération des activités postales
et des télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires

Paris, le 16 septembre 2020

Indemnisations, mode d'emploi :

Une période de référence

La commission s'est calée sur la *période de prévention* définie dans le cadre du procès de France Télécom. La plainte ayant été déposée en 2010, les délais de prescription remontant à 2007, la période de prévention s'étend donc **de 2007 à 2010**. Mais la commission n'est pas fermée à étudier des cas d'indemnisation qui déborderaient légèrement cette période.

Un dossier de saisine

Pour postuler, il faut remplir un dossier de saisine, disponible auprès des fédérations syndicales et sur l'intranet d'Orange. Tout le monde n'est pas forcément à l'aise pour écrire son histoire, n'hésitez pas à vous faire aider par des collègues et par les syndicats. La production de documents est souvent nécessaire pour étayer son dossier et le réseau RH n'est pas d'un grand soutien : fiche de paie, arrêts de travail, avis médicaux, témoignages...

Un délai de traitement

La commission s'était engagée à traiter un dossier en trois mois. Devant l'afflux des demandes, elle est aujourd'hui à près de quatre mois, d'autant qu'elle fait systématiquement un entretien téléphonique pour formaliser sa décision d'indemnisation. Ce dialogue est unanimement apprécié.

Pas de recours possible ?

Un des points de conflit avec la direction, c'est le refus d'une procédure de recours en cas de rejet du dossier.

Les causes des refus (peu nombreux) sont en général : « *Hors période* » ou « *Sans lien avec l'ordonnance de renvoi* ». Sans mettre en doute la bonne foi de la commission, de nombreux rejets pourraient faire l'objet d'une nouvelle étude avec un dialogue avec les demandeur-ses.

Nous ne désespérons pas de trouver les bons interlocuteurs qui accepteraient un tel dialogue !

Un livre de témoignages : « La raison des plus forts »

Ce livre rassemble les chroniques de ce procès hors norme de France Télécom, du 6 mai au 11 juillet 2019...

Didier Lombard, comparaisait aux côtés des anciens bras droit, Louis-Pierre Wenès et Olivier Barberot, ainsi que quatre autres cadres pour des faits de harcèlement moral ayant conduit à de multiples suicides entre 2007 et 2010.

Au premier rang des parties civiles, le syndicat Sud PTT et l'Union syndicale Solidaires ont lancé une démarche éditoriale inédite de suivi du procès, en conviant chaque jour une personnalité à rédiger ou dessiner un récit d'audience, tous réunis dans un livre, *La raison des plus forts*, aux éditions de l'Atelier, sorti en librairie le 4 juin.

C'est un bel ouvrage avec les illustrations de Claire Robert.

Des débats autour du livre s'organisent à l'initiative de librairies ou de collectifs :

- 24 septembre à Montluçon,
- 28 septembre à Lannion,
- 29 septembre à Brest,
- 30 septembre à Quimper,
- 1er octobre à Lorient,
- 2 octobre à Rennes,
- 10 octobre à Alençon,
- 16 octobre à Tulle,
- 13 novembre à Nice,
- 19 novembre à Nanterre...

Sud

**Fédération des activités
postales
et des télécommunications**

25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62

Union
syndicale
Solidaires